

ORGANISATION MONDIALE DU COMMERCE

WT/DS302/2
27 octobre 2003

(03-5690)

Original: espagnol

RÉPUBLIQUE DOMINICAINE – MESURES AFFECTANT L'IMPORTATION ET LA VENTE DE CIGARETTES SUR LE MARCHÉ INTÉRIEUR

Demande de participation aux consultations

Communication du Guatemala

La communication ci-après, datée du 23 octobre 2003, adressée par la Mission permanente du Guatemala à la Mission permanente de la République dominicaine, à la Mission permanente du Honduras et au Président de l'Organe de règlement des différends, est distribuée conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord sur le règlement des différends.

J'ai l'honneur de porter à votre connaissance que le gouvernement de mon pays demande à participer en tant que tierce partie aux consultations demandées par le Honduras au sujet de la question "République dominicaine – Mesures affectant l'importation et la vente de cigarettes sur le marché intérieur", conformément à l'article 4 du Mémorandum d'accord sur les règles et procédures régissant le règlement des différends (Mémorandum d'accord) et à l'article XXII:1 de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce de 1994 (GATT), compte tenu de l'intérêt commercial substantiel du Guatemala dans l'exportation vers la République dominicaine de produits qui seraient soumis aux mesures visées par lesdites consultations, conformément à l'article 4:11 du Mémorandum d'accord.

Le gouvernement guatémaltèque attend avec intérêt des renseignements sur la date et le lieu des consultations.
